



# APPEL À PROJETS

Règlement

## CONCOURS INTERNATIONAL DE VIDEO-MAPPING

**Constellations**  
**de Metz**  
FESTIVAL D'ARTS NUMÉRIQUES

**4<sup>ème</sup> édition – du 25 juin au 5 septembre 2020**  
**Parcours Pierres Numériques**

**Pôle Culture de la Ville de Metz**

Mairie de Metz

Service Action Culturelle

B.P. 21025 / 57036 METZ Cedex 1

[poleculture@mairie-metz.fr](mailto:poleculture@mairie-metz.fr)

+33 (0)3 87 55 52 85

## 1. CONTEXTE ET OBJET DU CONCOURS

- Dans le cadre du festival international d'arts numériques Constellations de Metz 2020, dont la prochaine édition se déroulera du 25 juin au 5 septembre 2020, la Ville de Metz organise un concours international de vidéo-mapping.
- Le projet présenté devra investir la façade de l'église Saint-Clément, site patrimonial de la Ville de Metz, et sera visible dans le cadre du parcours artistique « Pierres Numériques » les jeudis, vendredis et samedis en soirée. Ce parcours de déambulation nocturne dans la Ville constitue le pilier du festival « Constellations de Metz ». En 2019, il a rassemblé quatorze créations et installations inédites dans l'espace public visibles.
- Le présent concours vise la sélection de plusieurs candidats sur la base de références et d'intentions relatives au projet visé. Un contrat de prestations artistiques sera ensuite conclu avec les candidats retenus.

## 2. CAHIER DES CHARGES

- La durée de chaque œuvre doit être comprise entre 1 et 2 minutes. Les œuvres doivent être sonorisées et conçues pour s'adapter à l'architecture de la façade de l'église Saint-Clément, place Saint-Clément sur la thématique « Eau dans l'Espace » / « Vie ailleurs ».
- Toutes les œuvres à caractère vulgaire, raciste, diffamatoire, discriminant ou portant atteinte à la dignité humaine ou à caractère religieux en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personne, seront refusées d'office. Les candidats ne disposent à cet égard d'aucun recours contre les organisateurs et/ou les membres du jury.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation au concours est gratuite et s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes ou opérateurs culturels, français ou étrangers. Ils doivent être salariés par une structure habilitée à établir une facturation, ou inscrits à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.
- Les œuvres doivent impérativement être envoyées avant le **lundi 6 janvier 2020 à minuit**, un dossier en format numérique à : [edevaux@mairie-metz.fr](mailto:edevaux@mairie-metz.fr) ou par courrier postal à :

Mairie de Metz  
Pôle Culture – Service Action Culturelle  
BP 21025 / 57036 METZ Cedex 1

- L'envoi devra se faire via un service en ligne de transfert de données (Dropbox exclu) ou sur support de stockage physique (clé USB ou disque dur – renvoyé sur demande).
- Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant ou le nom du collectif (exemple pour M. DUPONT :

"dupont-cv.pdf", etc.)

- L'envoi devra être constitué de l'ensemble des éléments administratifs suivants :
  - 1) La fiche candidat remplie – voir Annexe 2 ;
  - 2) Une présentation du candidat (curriculum vitae, biographie, un résumé de son expérience avec des images ou un lien vers une ou des réalisations antérieures) ;
  - 3) Une note d'intention exposant le projet ;
  - 4) Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité pour les structures ;
  - 5) Relevé d'identité bancaire.
  
- L'envoi devra être constitué de l'ensemble des éléments artistiques et techniques suivants :
  - 1) Des images extraites de l'œuvre (résolution 300 DPI) ;
  - 2) La version finale destinée à être diffusée (2000x2000 HAP Codec) ;
  - 3) Bande son intégrée et séparée en .wav.

Renseignements complémentaires : Emeline DEVAUX, chargée de production : +33 (0)3 87 55 59 27

#### 4. CRITERES DE SELECTION

- Outre répondre au cahier des charges, la proposition doit :
  - être en mesure d'interpeller le grand public ;
  - se démarquer par son originalité et par la qualité de la démarche artistique ;
  - être accessible et compréhensible par le plus grand nombre.
  
- Tous les dossiers jugés recevables seront examinés.
  
- Tout candidat sera informé de la réponse après réunion du comité de sélection.

#### 5. CONDITIONS D'ACCUEIL ET BUDGET

- Le concours donnera lieu à la signature d'un contrat entre la Ville et le candidat. Celui-ci reprendra les obligations des deux parties.
  
- 10 candidatures seront retenues et projetées publiquement les jeudis, vendredis et samedis soir du 25 juin au 5 septembre 2020. Les projections se feront plusieurs fois par soir, sur la durée du parcours « Pierres Numériques ».
  
- Ainsi, les 10 candidats sélectionnés bénéficieront d'une indemnisation de 500€ TTC.
  
- Un jury se réunira pour désigner un projet lauréat. En parallèle, les visiteurs du festival seront dans la capacité de voter pour leur mapping préféré via l'application « Constellations de Metz ».
  
- Ainsi, les artistes lauréats pourront bénéficier :
  - d'un prix Jury à hauteur de 7 000€ TTC
  - d'un prix Public à hauteur de 5 000€ TTC.

## 6. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les organisateurs se réservent le droit, en fonction du nombre d'œuvres déposées de réaliser une présélection des œuvres qui seront projetées. Des modifications techniques et/ou artistiques pourront alors être demandées en possible concertation avec les autorités d'urbanismes en vigueur. Les membres du comité de sélection sont souverains dans leur choix et aucune contestation pour quelque motif que ce soit ne saurait leur être opposée.
- Dépôt des candidatures : le **lundi 6 janvier 2020 à minuit** au plus tard ;
- Résultat des sélections : le **vendredi 24 janvier 2020** au plus tard ;
- Installation opérationnelle : le **jeudi 18 juin 2020** ;
- Début du festival : le **jeudi 25 juin 2020** ;
- Fin du festival : le **samedi 5 septembre 2020 soir**.

Un événement pour la remise des prix pourra être organisé à l'issue du résultat des votes. La présence des lauréats sera alors demandée.

## 7. CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

- Du fait de leur participation au concours, les candidats sélectionnés acceptent de céder à la Ville de Metz les droits de représentation de leur œuvre à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.
- De ce fait, l'artiste sélectionné s'engage à mentionner « Constellations de Metz 2020 » sur sa communication autour de l'œuvre.
- La Ville de Metz s'engage à indiquer sur ses supports de communication les noms des artistes ou des collectifs lauréats.
- Par ailleurs, les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des films déposés dans le cadre du concours. Néanmoins, la Ville de Metz ne peut être tenue pour responsable en cas de diffusion et/ou reprise non créditée par un tiers, notamment sur les réseaux de télécommunications tel qu'Internet.
- Les projets sélectionnés intégreront la programmation de Constellations de Metz 2020 et bénéficieront de la visibilité sur tous les outils de communication de cet événement.

## 8. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présente.
- Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre ne comporte pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détient les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteurs pour les morceaux de musique qui seraient diffusés. En cas de création sonore, le candidat déclare que sa création n'est

pas déposée à la SACEM. En conséquence, la Ville de Metz n'a pas à sa charge les droits d'auteur et le paiement de ceux-ci.

- La Ville de Metz se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation de contenus sur lesquels le candidat n'aurait aucun droit.

## 9. A PROPOS

- Porté depuis 2017 par la Ville de Metz et ses partenaires\*, Constellations de Metz est un festival international d'arts numériques qui se déroule de juin à septembre. En lien avec l'identité « Art & Tech » du territoire messin, ce festival s'attache à mettre en valeur le patrimoine et l'espace urbain.
- Constellations de Metz invite à une interprétation de la ville à travers le regard d'artistes venus de tous horizons. Durant plus de deux mois, l'art investit les rues de la ville et permet aux visiteurs de découvrir le territoire sous un jour nouveau, à travers parcours artistiques, spectacle, expositions et concerts. En trois éditions, le festival a présenté près de 60 artistes internationaux, nationaux et régionaux, et produit une centaine d'œuvres originales.
- Festival désormais reconnu et salué par de nombreuses retombées presses (internationale, nationale et locale), Constellations de Metz se positionne comme un des grands rendez-vous de l'été culturel en France. En trois éditions, le festival a doublé son nombre de visiteurs : de 600 000 à la première année à 1 400 000 en 2019. Il inscrit Metz comme une capitale culturelle à l'échelle de la France, de la Grande Région et de l'Europe.

Plus d'informations sur le festival : [www.constellations-metz.fr](http://www.constellations-metz.fr)

\*avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG – NOE – NOAH.



## **ANNEXE 1 - HISTORIQUE ET ARCHITECTURE DU LIEU**

- Saint Clément est le premier évêque de Metz au III<sup>e</sup> siècle. Selon la légende, il aurait terrassé le Graouilly, dragon terrifiant qui épouvantait les Messins.
- Les travaux de construction de l'abbaye Saint-Clément commencent par l'église. Elle est l'œuvre de l'architecte Jean Spinga. Les bases du chœur, de la nef et des collatéraux sont édifiées en 1683. Louis et Claude Barlet achèvent de bâtir l'édifice en 1737.
- L'église est une parfaite illustration du gothique bénédictin en usage jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La façade combine des aspects médiévaux et classiques. La travée centrale est ajourée d'une rose rayonnante qui rappelle l'art gothique de même que le chevet de l'église. L'intérieur se compose de trois vaisseaux d'égale hauteur dont les voûtes d'ogives sont portées par d'élégantes colonnes aux chapiteaux composites. L'incendie de 1966 entraîne des modifications dans l'architecture de la toiture.
- Dans les années 1970, les travaux de rénovation du Pontiffroy modifient radicalement le quartier. L'église, l'abbaye, les ruines de l'église Saint-Livier, la chapelle du petit Saint-Jean et l'ancien hôpital Bon Secours sont épargnés de justesse.

